

# FONDATION DE LA MAISON DU PÈRE

## Rapport financier

31 août 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Affectations internes détaillées	13

## ***Rapport de l'auditeur indépendant***

À Monseigneur Christian Lépine et aux administrateurs de la  
**FONDATION DE LA MAISON DU PÈRE,**

### ***Opinion avec réserve***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FONDATION DE LA MAISON DU PÈRE** (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 août 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Comme de nombreux autres organismes de ce genre, la Fondation obtient une partie de ses produits sous forme de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits provenant de dons, de l'excédent des charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023, de l'actif aux 31 août 2024 et 2023 et de l'actif net aux 31 août 2024 et 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

## ***Rapport de l'auditeur indépendant (suite)***

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;

***Rapport de l'auditeur indépendant (suite)***

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 1

Montréal, Québec  
Le 17 décembre 2024

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119340

Résultats

Exercice clos le 31 août 2024

	2024			2023		
	Levées de fonds (note 10)	Placements	Total	Levées de fonds	Placements	Total
<b>PRODUITS</b>						
<b>Activités de levées de fonds</b>						
Générales	1 378 591 \$	- \$	1 378 591 \$	1 247 983 \$	- \$	1 247 983 \$
Dons de placements	120 626	-	120 626	20 254	-	20 254
Legs	1 243 885	-	1 243 885	657 948	-	657 948
<b>Activités de placements</b>						
Intérêts	-	177 152	177 152	-	193 649	193 649
Dividendes	-	121 434	121 434	-	95 286	95 286
Gain sur réalisation de placements, incluant 109 287 \$ provenant des distributions des fonds de placement (182 284 \$ en 2023)	-	273 961	273 961	-	483 627	483 627
Variation des gains non réalisés sur placements	-	604 997	604 997	-	764 043	764 043
	<u>2 743 102</u>	<u>1 177 544</u>	<u>3 920 646</u>	<u>1 926 185</u>	<u>1 536 605</u>	<u>3 462 790</u>
<b>CHARGES</b>						
Frais directs des activités de levées de fonds générales	111 195	-	111 195	80 220	-	80 220
Honoraires de gestion et de garde de placements	-	54 739	54 739	-	61 918	61 918
	<u>111 195</u>	<u>54 739</u>	<u>165 934</u>	<u>80 220</u>	<u>61 918</u>	<u>142 138</u>
<b>Résultats des activités avant frais d'administration</b>	<u>2 631 907 \$</u>	<u>1 122 805 \$</u>	<u>3 754 712</u>	<u>1 845 965 \$</u>	<u>1 474 687 \$</u>	<u>3 320 652</u>
Frais d'administration			<u>652 314</u>			<u>456 452</u>
<b>Excédent des produits avant les contributions à la MAISON DU PÈRE</b>			<u>3 102 398</u>			<u>2 864 200</u>
<b>Contributions à la MAISON DU PÈRE :</b>						
Au financement du Programme du CAHR*			(491 000)			(800 000)
Au financement du Programme de la RE-SO**			(1 261 000)			(900 000)
Au financement de la Résidence pour Aînés de la Rue			(1 362 000)			(2 150 000)
Au financement du Programme d'Accès-Santé			(387 000)			(700 000)
Au financement du Programme IML***			-			(500 000)
Au financement du programme de prévention			(14 000)			-
			<u>(3 515 000)</u>			<u>(5 050 000)</u>
<b>Dons désignés à la MAISON DU PÈRE</b>			<u>(200 000)</u>			<u>(90 163)</u>
			<u>(3 715 000)</u>			<u>(5 140 163)</u>
<b>Excédent des charges</b>			<u>(612 602) \$</u>			<u>(2 275 963) \$</u>
<b>Sommaire des résultats</b>						
Produits totaux			<u>3 315 649 \$</u>			<u>2 698 747 \$</u>
Variation des gains non réalisés sur placements			<u>604 997</u>			<u>764 043</u>
Charges et contributions totales			<u>(4 533 248)</u>			<u>(5 738 753)</u>
<b>Excédent des charges</b>			<u>(612 602) \$</u>			<u>(2 275 963) \$</u>

\* Centre d'accueil d'hébergement en référencement

\*\* Réinsertion sociale

\*\*\* Insertion et maintien en logement

## Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 août 2024

	Affectations internes	Non affecté		
	Total (Note 9 et annexe A)	Autre	Gains non réalisés sur placements	Total
<b>Solde au 31 août 2022</b>	10 986 000 \$	1 547 680 \$	277 673 \$	<b>12 811 353 \$</b>
Affectation de l'actif net non affecté – autre au 31 août 2022	1 547 680	(1 547 680)	-	-
<b>Excédent des produits (charges)</b>				
Avant les contributions à la MAISON DU PÈRE moins les dons désignés à la MAISON DU PÈRE	2 009 994	-	764 043	<b>2 774 037</b>
Contributions à la MAISON DU PÈRE	<u>(5 050 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u><b>(5 050 000)</b></u>
<b>Solde au 31 août 2023</b>	9 493 674	-	1 041 716	<b>10 535 390</b>
<b>Excédent des produits (charges)</b> (note 9)				
Avant les contributions à la MAISON DU PÈRE moins les dons désignés à la MAISON DU PÈRE	2 297 401	-	604 997	<b>2 902 398</b>
Contributions à la MAISON DU PÈRE	<u>(3 515 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u><b>(3 515 000)</b></u>
<b>Solde au 31 août 2024</b>	8 276 075 \$	Néant \$	1 646 713 \$	<b>9 922 788 \$</b>

## Situation financière

31 août

2024

2023

	Note		
<b>Actif à court terme</b>			
Encaisse	3	204 566 \$	592 053 \$
Débiteurs	4	16 708	7 886
Frais payés d'avance		51 336	2 505
		<u>272 610</u>	<u>602 444</u>
<b>Placements</b>	5	10 519 519	10 678 349
<b>Immobilisations corporelles</b>	6	15 043	18 542
<b>Immobilisations incorporelles</b>	7	4 033	3 281
		<u>10 538 595</u>	<u>10 700 172</u>
<b>Total de l'actif</b>		<u>10 811 205 \$</u>	<u>11 302 616 \$</u>
<b>Passif à court terme</b>			
Créditeurs et charges à payer	8	832 613 \$	767 226 \$
Revenus reportés		55 804	-
		<u>888 417</u>	<u>767 226</u>
<b>Actif net</b>			
Affectations internes	9	8 276 075	9 493 674
Non affecté		1 646 713	1 041 716
Gains non réalisés sur placements		9 922 788	10 535 390
		<u>9 922 788</u>	<u>10 535 390</u>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>		<u>10 811 205 \$</u>	<u>11 302 616 \$</u>

## Pour le conseil d'administration

..... Administrateur

..... Administrateur

**Flux de trésorerie****Exercice clos le 31 août****2024****2023****Activités de fonctionnement**

Excédent des charges (612 602)\$ (2 275 963)\$

Éléments n'affectant pas la trésorerie :

Dons de placements constatés à titre de produits (120 626) (20 254)

Gain sur réalisation de placements (164 674) (301 343)

Variation des gains non réalisés sur placements (604 997) (764 043)

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles 9 683 10 496

(1 493 216) (3 351 107)

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :

Débiteurs (8 822) 47 331

Frais payés d'avance (48 831) 2 186

Créditeurs et charges à payer 65 387 273 823

Revenus reportés 55 804 -

63 538 323 340**Activités d'investissement**

Acquisition de placements (1 011 257) (791 787)

Réalisation de placements 2 060 384 3 834 840

Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (6 936) (20 611)

1 042 191 3 022 442**Diminution nette de l'encaisse****(387 487)** (5 325)

Encaisse au début

592 053 597 378**Encaisse à la fin****204 566 \$** 592 053 \$

**Renseignements complémentaires****31 août 2024**

---

**1. Constitution et nature des activités**

La **FONDATION DE LA MAISON DU PÈRE** (la « Fondation »), constituée en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains, est un organisme de bienfaisance enregistré recueillant des fonds au bénéfice de la MAISON DU PÈRE (la « Maison »), laquelle est entièrement engagée à offrir un ensemble de services auprès des hommes âgés de 25 ans et plus en situation d'itinérance. Elle est considérée comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. Principales méthodes comptables***Référentiel comptable*

La Fondation applique comme référentiel comptable les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

*Constatation des apports*

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (activités de levée de fonds). Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

*Constatation des produits*

Les produits de placements sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

*Dons en nature*

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La Fondation a comme politique de vendre le plus rapidement possible les placements reçus en don afin de réinvestir le produit de la vente de ces placements selon sa politique de placement.

*Ventilation des charges*

La Fondation fait la répartition des charges en les portant directement aux comptes des activités auxquelles elles se rapportent.

*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans pour le matériel informatique et selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 % pour le mobilier et équipement.

*Immobilisations incorporelles*

Les logiciels sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

*Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour la Fondation. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

**Renseignements complémentaires****31 août 2024**

---

**2. Principales méthodes comptables (suite)***Instruments financiers**Évaluation initiale*

La Fondation évalue initialement ses actifs et passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre parties liées, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

*Évaluation ultérieure*

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers de la manière suivante :

## Actifs financiers

Placements	Juste valeur qui correspond à la valeur de marché fourni par le gestionnaire; la variation de la juste valeur est présentée au résultat net
Encaisse	Coût après amortissement selon la méthode linéaire
Divers à recevoir	Coût après amortissement selon la méthode linéaire

## Passifs financiers

Comptes fournisseurs et charges à payer	Coût après amortissement selon la méthode linéaire
Contribution à payer à la MAISON DU PÈRE	Coût

*Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

*Utilisation d'estimations*

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.



**Renseignements complémentaires****31 août 2024**

7. Immobilisations incorporelles	<u>2024</u>			<u>2023</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Logiciels	24 526 \$	20 493 \$	<b>4 033 \$</b>	3 281 \$

L'amortissement des immobilisations incorporelles de l'exercice est de 4 088 \$ (6 562 \$ en 2023).

8. Crédoiteurs et charges à payer	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes fournisseurs et charges à payer	<b>67 596 \$</b>	39 959 \$
Salaires à payer	<b>49 889</b>	45 558
Sommes à remettre à l'État	<b>3 315</b>	2 719
Contribution à payer à la MAISON DU PÈRE	<b>711 813</b>	678 990
	<b>832 613 \$</b>	767 226 \$

**9. Affectations internes**

Les affectations internes représentent les sommes réservées à la suite de résolutions du conseil d'administration au cours d'exercices antérieurs pour des projets futurs.

Le conseil d'administration a décidé qu'à chaque exercice l'actif net affecté de l'exercice précédent soit réaffecté au prorata des contributions de l'exercice courant, et l'excédent avant les contributions aux opérations de la MAISON DU PÈRE moins les dons désignés à la MAISON DU PÈRE, excluant la variation des gains non réalisés sur placements, sera affecté au prorata des contributions de l'exercice courant.

**10. Activités de levées de fonds**

Les activités de levées de fonds comprennent des dons de particuliers, d'entreprises et d'organismes ainsi qu'un don désigné de la Fondation Marcelle et Jean Coutu. Ce don désigné de 125 000 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2024 doit servir pour supporter le service de prévention, les soins de santé spécialisés et le service d'hébergement d'urgence et de référencement. Les contributions faites à la MAISON DU PÈRE incluent ce don désigné. Cette somme de 125 000 \$ a été entièrement utilisée au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

**Renseignements complémentaires****31 août 2024**

---

**11. Instruments financiers**

Par l'entremise de son comité de placement, la direction a élaboré une politique de placement qui précise les modalités de placement de la Fondation. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans cette politique. La politique de placement comprend les lignes directrices touchant la composition de l'actif et la répartition des risques tolérés et elle est revue et approuvée annuellement par le conseil d'administration. La politique de placement est respectée au 31 août 2024.

En raison de ses actifs et passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

*Risque de crédit*

Les principaux actifs financiers de la Fondation comprennent l'encaisse, les placements et les divers à recevoir, lesquels sont assujettis au risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de cet état. Le risque de crédit de la Fondation est principalement imputable à ses placements en obligations et en hypothèques commerciales.

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. La Fondation est exposée aux risques du marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition des placements.

*Risque de taux d'intérêt*

Les obligations et les hypothèques commerciales sont détenues dans des fonds de placement qui portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces instruments financiers.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation surveille les soldes de son encaisse et de ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Les principaux passifs financiers de la Fondation sont les comptes fournisseurs et charges à payer et la contribution à payer à la MAISON DU PÈRE.

**12. Opérations entre parties liées**

Bien que la MAISON DU PÈRE détienne un intérêt économique dans la Fondation du fait que cette dernière sollicite des fonds à son seul bénéfice, tout soutien financier à la MAISON DU PÈRE est assujetti à l'approbation du conseil d'administration de la Fondation formé majoritairement de membres indépendants de ceux du conseil d'administration de la MAISON DU PÈRE.

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août 2024

## Annexe A – Affectations internes détaillées

	Maintien des infrastructures	Maintien en logement et hébergement	Programmes des soins de santé	Programme du CAHR*	Programme de la RE-SO**	Résidence pour Aînés de la Rue	Programme d'Accès-Santé	Programme IML***	Programme de prévention	Total
<b>Solde au 31 août 2022</b>	6 825 000 \$	2 500 000 \$	1 661 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>10 986 000 \$</b>
Affectation de l'actif net affecté – autre au 31 août 2022 (note 9)	(6 825 000)	(2 500 000)	(1 661 000)	1 740 356	1 957 901	4 677 208	1 522 812	1 087 723	-	-
Affectation de l'actif net non affecté – autre au 31 août 2022 (note 9)	-	-	-	245 177	275 824	658 913	214 530	153 236	-	<b>1 547 680</b>
<b>Excédent des produits (charges) (note 9)</b>										
Avant les contributions à la MAISON DU PÈRE moins les dons désignés à la MAISON DU PÈRE	-	-	-	318 415	358 217	855 740	278 613	199 009	-	<b>2 009 994</b>
Contributions à la MAISON DU PÈRE	-	-	-	(800 000)	(900 000)	(2 150 000)	(700 000)	(500 000)	-	<b>(5 050 000)</b>
<b>Solde au 31 août 2023</b>	-	-	-	1 503 948	1 691 942	4 041 861	1 315 955	939 968	-	<b>9 493 674</b>
Réaffectation de l'actif net affecté au 31 août 2023 au prorata des contributions de l'exercice courant (note 9)	-	-	-	(177 805)	1 713 896	(363 231)	(270 705)	(939 968)	37 813	-
<b>Excédent des produits (charges) (note 9)</b>										
Avant les contributions à la MAISON DU PÈRE moins les dons désignés à la MAISON DU PÈRE	-	-	-	320 917	824 189	890 202	252 943	-	9 150	<b>2 297 401</b>
Contributions à la MAISON DU PÈRE	-	-	-	(491 000)	(1 261 000)	(1 362 000)	(387 000)	-	(14 000)	<b>(3 515 000)</b>
<b>Solde au 31 août 2024</b>	Néant \$	Néant \$	Néant \$	1 156 060 \$	2 969 027 \$	3 206 832 \$	911 193 \$	Néant \$	32 963 \$	<b>8 276 075 \$</b>

\* Centre d'accueil d'hébergement en référencement

\*\* Réinsertion sociale

\*\*\* Insertion et maintien en logement